



syndicat national autonome
du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires
Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél. : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org – courriel : snabf@snabf.org



LA LETTRE DE LA PROTECTION SOCIALE N°1

CPM/SMCC : COMPRENDRE LA SITUATION

Bascule CPM / régime général de sécurité sociale

Vous êtes nombreux à constater que la réforme imposée ne se déroule pas dans de bonnes conditions. Elle apporte, cependant, certaines améliorations, et a des conséquences sur la réorganisation de la SMCC et son avenir.

Les problèmes que la CPM avait prévus

- ❖ Les retards dans le règlement des dossiers :
 - dès le mois d'octobre dernier, en raison de la mobilisation des agents de la CPM pour, d'une part, tester, et d'autre part, se former au nouveau progiciel et aux nouvelles procédures informatiques de liquidation devant intervenir au 1^{er} janvier 2008,
 - allongement des délais en début d'année, dû au temps nécessaire à la mise à jour des cartes vitales.
- ❖ La gestion de la liquidation sur deux systèmes informatiques, le temps de traiter tous les dossiers de 2007.
- ❖ Le transfert des dossiers médicaux aux Echelons Locaux du Service Médical (ELSM) des CPAM.
- ❖ Le reclassement programmé d'agents de la CPM.

Ce qui n'était pas prévu avant la bascule

- ❖ Le GIE carte vitale n'a pas procédé correctement à l'information des professionnels de santé qui devaient, à partir du mois de septembre, se préparer à mettre à jour leur poste de travail, afin d'intégrer :
 - le nouveau code de la section locale BDF (en remplacement de celui de la CPM),
 - le nouveau taux de remboursement du régime général (65% contre 70% pour la CPM). Les temps de réaction et d'information supplémentaires ont généré des rejets qui ont donné lieu à des demandes de remboursements papier.
- ❖ Cette situation a non seulement accentué les retards, mais a mis bon nombre d'agents dans des difficultés financières.
- ❖ Près de 3400 cartes vitales émises en 2006 se sont avérées fautes lors de leur mise à jour, ce qui a provoqué leur blocage et a nécessité leur recensement pour effectuer leur remplacement par une carte vitale 2 (nouvelle carte avec photo) ceci avec un délai de fabrication de plusieurs semaines.
- ❖ La gestion de la prise en charge par les ELSM ne s'est pas faite de manière satisfaisante dans toutes les régions, notamment dans les petites villes.
- ❖ Les agents actifs d'Alsace Moselle se retrouvent dans une gestion particulière du régime de sécurité sociale, avec une cotisation supplémentaire de 1,6%, sans changement pour les prestations, alors que la Banque affirmait qu'il y aurait une neutralité financière.
- ❖ La Banque informe tardivement les agents des modalités de la bascule, et ne communique pas rapidement sur les difficultés, ce qui a eu pour conséquence l'afflux, bien légitime, d'appels téléphoniques, de courriels, de courriers de protestations, que nos collègues ne pouvaient pas traiter.

Qu'a principalement fait le SNABF ?

Nous avons interpellé la Banque sur la situation, tant au conseil d'administration de la SMCC qu'en commission du Personnel, ainsi que lors d'un CE Marne la Vallée extraordinaire consacré aux difficultés rencontrées, et demandé à ce que des mesures soient prises rapidement.

Pour nos collègues d'Alsace Moselle, nous nous préoccupons du bien fondé juridique de leur rattachement au régime local, et nous soutenons leur légitime réaction (la Banque avait déclaré que cette réforme serait neutre financièrement pour tous les agents).

Quelles ont été les réponses de la Banque ?

- ❖ La Banque a réorganisé le traitement des dossiers et a externalisé une partie de la liquidation. Suite à notre insistance, elle a demandé à GESCCO, avec l'aide des assistantes sociales, d'être plus souple en cas de difficultés financières dues à ces retards de remboursement.
- ❖ Un renfort d'étudiants est prévu aux vacances scolaires de Pâques.

Ces solutions contribueront peut-être à résorber le retard, mais arrivent tardivement pour permettre un retour rapide à un délai de traitement normal.

Les quelques améliorations apportées par la réforme

- ❖ Le nouveau système informatique permet aux adhérents de la SMCC qui ne relevaient pas de la CPM (ADS, cadres latéraux ...) de bénéficier du tiers payant.
- ❖ La mise en place d'un site internet de la SMCC permet d'accéder plus facilement aux informations tant administratives que sur les remboursements effectués.

Bien évidemment, ces améliorations ne pourront être effectives pour tous, que lorsque le rythme de croisière sera de nouveau atteint...

Les conséquences pour la SMCC

La Mutuelle complémentaire bénéficiait jusqu'ici, pour la liquidation des dossiers, des moyens matériels et humains de la CPM. La disparition de celle-ci en tant que structure au 1^{er} janvier dernier et la disparition de la gestion en interne du régime obligatoire au 31 décembre 2009 font que la réorganisation du travail, par la fusion des équipes de la CPM et de la SMCC, est perturbée par les blocages de la bascule, d'autant plus qu'une partie des agents doit également se préparer à son prochain reclassement.

Dans ces conditions, la Mutuelle est forcément impactée par les difficultés de gestion des remboursements relevant du régime général.

Le SNABF Solidaires continuera d'agir auprès de la Banque afin qu'elle mette tout en œuvre pour revenir le plus rapidement possible à un fonctionnement normal.
